

17 fév 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2023

## Modifications relatives à l'utilisation de brouilleurs

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux communications électroniques dans le cadre de l'utilisation de brouilleurs.

La loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques interdit de détenir, de commercialiser, d'importer, d'avoir acquis en propriété ou d'utiliser des brouilleurs.

L'article 33, §§ 2 à 5, de cette loi prévoit quatre catégories d'exceptions à l'interdiction d'utiliser des brouilleurs. L'avant-projet de loi vise maintenant à déplacer cet article dans le nouvel article 15/1 de la loi relative aux communications électroniques, afin d'y rassembler toutes les exceptions à l'interdiction.

En outre, le nouvel article 15/1 introduit deux nouvelles catégories d'exceptions, afin de prévenir tout incident impliquant des drones malveillants contre les événements de grande envergure et les infrastructures du pays, et afin de permettre aux fabricants de brouilleurs ou à l'École royale militaire de réaliser des tests ou des démonstrations en Belgique. Ces nouvelles exceptions particulières concernent :

- l'utilisation de brouilleurs anti-drone (et plus généralement de véhicules sans équipage à bord) par la police intégrée
- l'utilisation de brouilleurs anti-drone (et plus généralement de véhicules sans équipage à bord) pour la protection des infrastructures militaires
- les tests réalisés par des fabricants ou par l'École royale militaire (en tant qu'institution de recherche de la Défense nationale)

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)